



LA CLÉ D'UN BON RÉGIME D'ASSURANCE CONTRE LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ITCILO E-CAMPUS / ONLINE KNOWLEDGE

Module 15

Élargissement de la couverture d'assurance
contre les lésions professionnelles aux
travailleurs migrants



International Labour Organization



International Training Centre

Légende

Si vous trouvez cette icône , vous êtes en présence d'un lien EXTERNE

Afin de ne pas perdre la page actuelle, il peut être utile d'ouvrir une page web dans un nouvel onglet. Par défaut, la règle veut qu'un lien externe (vers un autre site) s'ouvre dans un nouvel onglet, et qu'un lien interne (vers une autre page du site) s'ouvre dans le même onglet. Mais ce n'est pas toujours le cas, et il est aussi parfois utile de vouloir ouvrir plusieurs pages du même site en même temps, dans plusieurs onglets.

Si vous souhaitez ouvrir un lien dans un nouvel onglet, faites un **clic droit sur le lien et sélectionnez « Ouvrir dans un nouvel onglet »**. Vous pouvez également utiliser le raccourci clavier « **Ctrl** »+**clic gauche de la souris** sur le lien.

Si vous trouvez l'une de ces icônes     vous êtes en présence d'un lien INTERNE.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour voir plus d'informations.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour revenir à la diapositive d'origine.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour passer à la page suivante.



si cette icône est grise, vous avez atteint la dernière page.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour revenir à la page précédente.



si cette icône est grise, vous avez atteint la première page.

Quel est le statut actuel des migrations dans le monde?

- Le niveau sans précédent de mobilité humaine que nous connaissons aujourd'hui est devenu une priorité politique majeure aux niveaux national, régional et international
- Parmi les 244 millions de migrants internationaux qu'on retrouve dans le monde, plus de 150 millions sont des travailleurs migrants. Aujourd'hui, la migration est fortement liée au monde du travail et à la recherche d'un travail décent. Même lorsque l'emploi n'est pas la principale raison qui motive la migration, il fera généralement partie du processus de migration à un moment ou à un autre.
- Plusieurs autres raisons peuvent expliquer la migration, notamment des facteurs tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques, les persécutions, les conflits armés, les catastrophes naturelles, le terrorisme ou les violations et abus des droits de l'homme

Quel est le statut actuel des migrations dans le monde?

- La migration présente des avantages majeurs pour les pays d'origine et les pays d'accueil. En effet, les recherches montrent systématiquement que les revenus des travailleurs migrants constituent une source importante de capital privé et peuvent contribuer de manière substantielle au développement de leur pays d'origine. En 2015, les migrants ont envoyé 601 milliards de dollars US en transferts de fonds vers leurs pays d'origine, bien que la valeur réelle des transferts de fonds soit probablement beaucoup plus élevée puisque seule une partie du total des transferts de fonds passe par les canaux officiels
- Les contributions d'ordre social et économique des travailleurs migrants vont toutefois bien au-delà des transferts de fonds et peuvent apporter des avantages considérables aux pays d'accueil également. La *New York Declaration for Refugees and Migrants* souligne que les migrants peuvent aider à répondre aux tendances démographiques, aux pénuries de main-d'œuvre et à d'autres défis auxquels les sociétés d'accueil font face. Ils peuvent également dynamiser les économies des pays d'accueil et leur faire profiter de nouvelles compétences

Un aperçu global de la mobilité humaine

- En 2015, on comptait 244 millions de migrants internationaux, soit 3,3% de la population mondiale - plus de 150 millions d'entre eux sont des travailleurs migrants
- Il y a 72,7% des migrants qui sont en âge de travailler (15 ans ou plus)
- Il y a 67 millions de travailleurs domestiques dans le monde. Parmi ceux-ci, 11,5 millions sont des migrants internationaux et plus de 70% d'entre eux sont des femmes
- En 2015, les migrants ont transféré 601 milliards de dollars US vers leur pays d'origine
- Il y a plus de 65 millions de personnes déplacées en raison des conflits, de la violence et des violations des droits de l'homme, dont 21,3 millions sont reconnus officiellement comme réfugiés et demandeurs d'asile

De quelle façon sont affectés les membres de la famille dans le pays d'origine par la migration?

- De nombreux travailleurs migrants internationaux sont séparés du reste des membres de leur famille, soit par choix, soit en raison d'une restriction de résidence imposée par le pays d'accueil
- Les membres de la famille dans le pays d'origine sont souvent vulnérables ou sans couverture sociale
- Les travailleurs migrants ne peuvent pas compter sur les membres de leur famille pendant une période d'invalidité dans le pays d'accueil
- Les approches mises en œuvre pour relever le défi de la « famille éclatée » impliquent des mesures politiques et administratives telles que :
 - Allocation de voyage fournie par les régimes de sécurité sociale
 - Remise de deux cartes d'identité pour permettre de demander des prestations (exemple de l'Inde)
 - Collaboration avec plusieurs parties prenantes pour assurer la sensibilisation des travailleurs à leurs droits aux prestations

Où les travailleurs migrants travaillent-ils le plus souvent et quelles sont leurs conditions de travail?

- La majorité (71,1%) des travailleurs migrants dans le monde travaillent dans le secteur des services, y compris le travail domestique, les services de restauration et l'administration ou les services professionnels
- Les autres secteurs d'activité comprennent l'industrie manufacturière, l'agriculture et la construction
- L'OIT estime que les femmes représentent 44,3% de l'ensemble des travailleurs migrants. Les femmes sont six fois plus susceptibles que les hommes de travailler dans le secteur domestique étranger

Où les travailleurs migrants travaillent-ils le plus souvent et quelles sont leurs conditions de travail?

- Les travailleurs migrants sont reconnus comme faisant partie des membres les plus vulnérables de la société. Ils occupent des emplois parfois dangereux, exigeants, dégradants ou avilissants
- Ils travaillent pour un salaire inférieur, pendant de plus longues heures et dans des conditions plus difficiles que les non-migrants
- Souvent victimes de violations des droits de l'homme, d'abus, de trafic humain et de violence
- Ces travailleurs occupants des emplois précaires peuvent prendre plus de risques au travail, effectuer un travail sans formation adéquate ou équipement de protection, et ne pas se plaindre de conditions de travail dangereuses. La situation est encore plus critique pour ceux qui n'ont pas de permis de travail.
- Ces conditions exposent les travailleurs migrants à un risque accru de décès et d'accidents du travail par rapport aux travailleurs locaux, même s'ils font le même travail dans le même secteur

Où les travailleurs migrants travaillent-ils le plus souvent et quelles sont leurs conditions de travail?

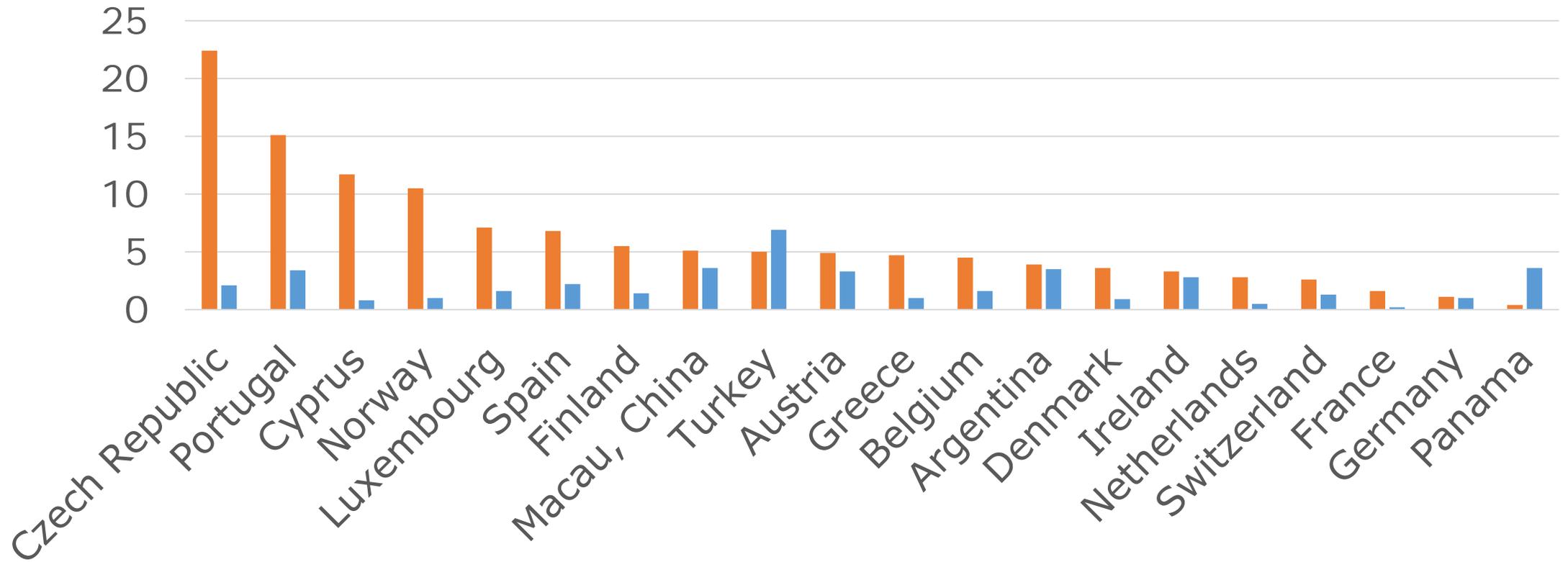
- Les travailleurs migrants représentent un segment important de l'économie informelle dans toutes les régions du monde et sont concentrés dans des emplois peu qualifiés, notamment dans l'agriculture, la construction, les petites manufactures, le travail domestique et les autres services
- Ces secteurs d'activité sont souvent temporaires, saisonniers, occasionnels et de sous-traitance. Ils ne sont pas toujours soumis aux normes du travail et font peu l'objet d'inspection des lieux de travail
- Les migrants en situation irrégulière sont souvent soumis à des pratiques d'embauche et de licenciement abusives, à de mauvaises conditions de travail et des salaires bas, à la rétention de documents d'identité, à des emplois inférieurs à leurs qualifications et leurs compétences, à l'absence de conventions collectives et au sous-emploi
- Les travailleurs migrants réguliers peuvent se voir attribuer des contrats pour un nombre d'heures inférieur à celui qu'ils effectuent réellement, ou recevoir un salaire inférieur à celui initialement convenu

Exemples de risques sanitaires et de vulnérabilités accrues auxquels sont exposés les migrants

- Expositions environnementales (température dans la construction, la pêche, l'agriculture, etc.), pesticides (agriculture), produits chimiques (nettoyage, salons de manucure)
- Conditions de travail (risques physiques entraînant des lésions musculosquelettiques), exigences du lieu de travail (peur de perdre son emploi), absence de normes de sécurité, abus sur le lieu de travail, trafic et travail forcé
- Manque d'accès aux soins de santé en raison de leur emploi précaire, de leur pauvreté, de l'absence de documents ou de leur connaissance limitée du système d'assurance maladie
- La couverture d'assurance pour les frais médicaux est l'un des obstacles les plus importants à l'accès aux soins de santé
- Accès difficile aux cliniques ou aux fournisseurs de services médicaux, car les travailleurs peuvent vivre dans des zones rurales isolées et ne pas disposer de moyens de transport fiables ou sûrs pour se rendre à un rendez-vous médical
- Les longues heures de travail, y compris les nuits et les week-ends sans congés payés, empêchent les travailleurs d'accéder aux cliniques de santé pendant les heures d'ouverture

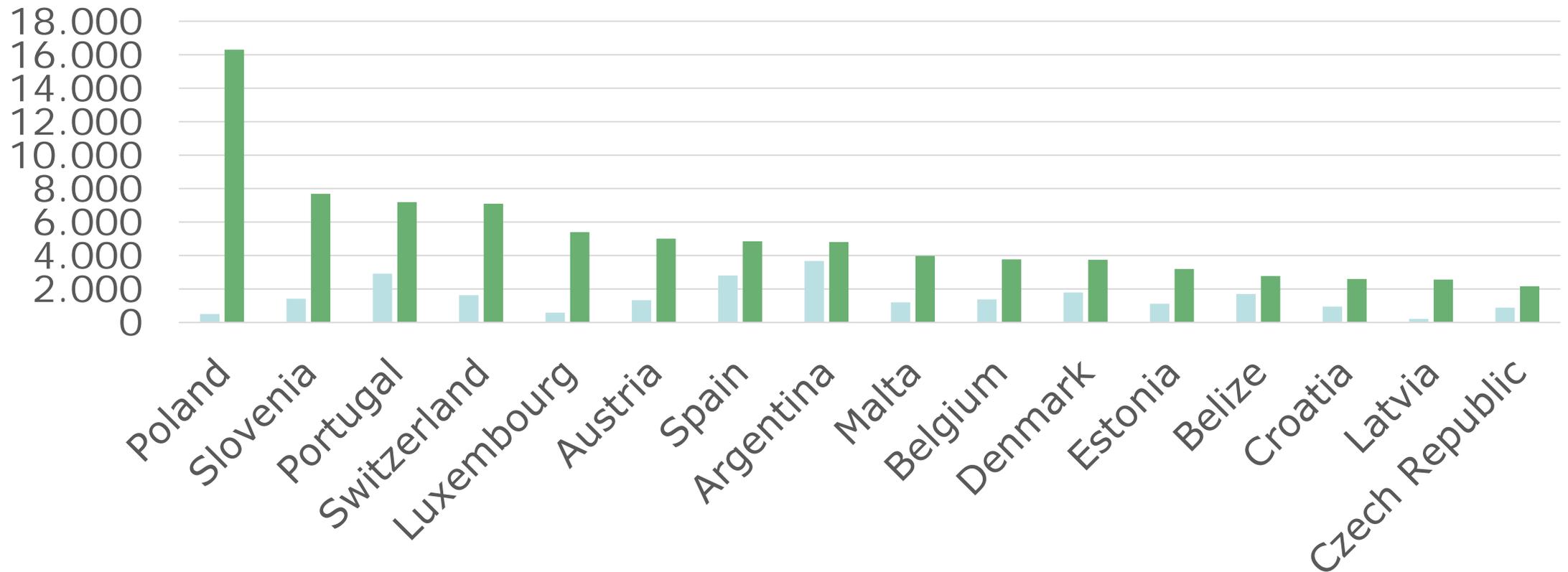
Accidents de travail mortels pour 100 000 travailleurs

■ Migrants ■ Non-migrants



Accidents de travail non mortels pour 100 000 travailleurs

■ Non-migrants ■ Migrants



Instrument internationaux demandant l'égalité de traitement entre les travailleurs nationaux et les travailleurs migrants en cas d'accident du travail



C019 – Convention sur l'égalité de traitement (accident du travail), 1925 (Entrée en vigueur : 8 septembre 1926)

- Ratifications : 121



C118 - Convention sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962 (entrée en vigueur : 25 avril 1964)

- Ratifications : 38

Autres instruments internationaux

Article 68, paragraphe 1 de la Convention (n° 102) stipule que les résidents non-nationaux ont les mêmes droits que les résidents nationaux

L'article 27 de la Convention (n° 121) stipule que, sur son territoire, chaque pays membre doit assurer aux non-nationaux l'égalité de traitement avec ses propres ressortissants en matière de protection contre les lésions professionnelles

Voir aussi

 [Recommandation sur le maintien des droits en matière de sécurité sociale, 1983 \(n° 167\)](#)

 [Recommandation sur l'égalité de traitement \(indemnisation des accidents\), 1925 \(n° 25\)](#)

Comprendre la protection des NIT pour les travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles

- La Convention (n° 19) sur l'égalité de traitement (indemnisation des accidents) a été adoptée en 1925 et figure parmi les conventions les plus ratifiées de l'OIT. La convention inclut quatre dispositions opérationnelles qui détaillent la manière dont l'égalité de traitement entre les travailleurs nationaux et étrangers peut être atteinte. Deux de ces dispositions détaillent les obligations des membres de l'OIT qui l'ont ratifiée
- En ratifiant la convention, le pays membre s'engage à accorder aux ressortissants de tout autre pays membre qui l'a également ratifiée, le même traitement suite à une lésion professionnelle qu'il accorde à ses propres ressortissants
 Cette égalité de traitement sera accordée aux travailleurs migrants et aux personnes à leur charge sans condition de résidence
- Toute exclusion de certaines catégories de travailleurs migrants, y compris les travailleurs étrangers sans papiers ou irréguliers, ne serait pas considérée comme conforme aux dispositions de la convention. Sur cette question, la CEACR* a déclaré à plusieurs reprises que le fait qu'un travailleur migrant soit dépourvu de permis de séjour ou de travail n'invalide pas le contrat de travail en ce qui a trait à ses droits d'être indemnisé en cas d'accident du travail.

* Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Comprendre la protection des NIT* pour les travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles

- En vertu des NIT, l'égalité de traitement doit être assurée par la législation nationale pour toutes les prestations, qu'elles soient offertes en espèces ou sous forme de service aux travailleurs migrants et aux personnes à leur charge qui subissent une perte de revenus en raison d'une lésion professionnelle. Ces prestations comprennent des paiements en espèces en cas d'invalidité temporaire, d'invalidité permanente et de décès (pour les personnes à charge) ainsi que des soins médicaux et connexes et une assistance permanente pour les invalides, le cas échéant.
- Aux termes de la Convention (n° 19) , si le pays membre qui ratifie la convention ne dispose pas encore d'un système d'indemnisation des accidents du travail (par le biais de l'assurance ou autrement), il s'engage, en ratifiant la convention, à mettre en place un tel système dans un délai de trois ans à compter de la date de sa ratification
- *NIT: normes internationales du travail

Comprendre la protection des NIT pour les travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles

- Les difficultés et les obstacles administratifs liés au versement de l'indemnité ou aux soins médicaux requis une fois que les travailleurs étrangers sont rentrés dans leur pays d'origine, ont été prévus dans deux dispositions de la convention n° 19 . Dans ces cas, les pays membres ayant ratifié la convention s'engagent à s'accorder une assistance mutuelle en vue de faciliter l'application de la convention et l'exécution de leurs lois et règlements respectifs en matière d'indemnisation des lésions professionnelles. En ce qui a trait au paiement qu'un pays membre ou ses ressortissants auraient à effectuer en dehors de son territoire, la convention propose que les mesures à adopter soient prévues par des lois et des arrangements spéciaux entre les pays membres concernés
- L'article 5 de la Convention (n° 118) établit également l'obligation d' « assurer, à ses propres ressortissants et aux ressortissants de tout autre Membre ayant accepté les obligations de ladite convention..., en cas de résidence à l'étranger, le service des rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ». La  [partie IV \(articles 9 à 11 de la Convention \(n 157\)\)](#) établit également l'obligation de transférer à l'étranger les prestations en cas de lésions professionnelles et de décès. En outre, la  [Recommandation \(n° 167\) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1983](#), recommande que « le transfert de ces prestations et rentes devrait être effectué dans les délais les plus brefs, afin que les bénéficiaires puissent en disposer aussi rapidement que possible ».



[Cliquez ici pour plus d'informations sur le maintien des droits](#)

Comprendre la protection des NIT pour les travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles

- La CEACR a toujours porté une attention particulière à ce que l'égalité de traitement soit pleinement respectée, y compris pour les catégories les plus vulnérables de travailleurs migrants. D'une part, elle a constaté à plusieurs reprises que les travailleurs migrants étaient souvent découragés de déposer des demandes d'indemnisation en cas de lésions professionnelles et contraints de signer des renonciations, ou de payer eux-mêmes leurs frais médicaux ou de renoncer à leurs avantages en échange du renouvellement de leur contrat de travail
- D'autre part, la CEACR a salué les mesures visant à régulariser les travailleurs migrants "irréguliers" comme un moyen de donner effet aux dispositions de la convention. Elle a encouragé le renforcement de l'inspection sur les lieux de travail dans les secteurs où le taux d'accidents du travail est le plus élevé et où le nombre de travailleurs migrants est le plus important; l'amélioration du système de déclaration des accidents du travail et l'introduction d'une infraction pénale dans le cas des employeurs dissimulant intentionnellement des accidents du travail ainsi que l'inclusion des partenaires sociaux dans la mise en œuvre des dispositions de la convention

Comprendre la protection de l'ILS pour les travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles

- La  [Recommandation \(n° 25\) sur l'égalité de traitement \(accidents du travail\), 1925](#) prévoit que « dans le cas de contestations sur le non-paiement, la suspension du paiement ou la réduction du montant de l'indemnité due à une personne qui ne réside pas dans le pays où son droit à indemnité a pris naissance, une action puisse être introduite devant les tribunaux compétents de ce pays, sans que l'intéressé soit tenu d'être présent en personne »
- Dans un même ordre d'idées, les  [articles 13-14](#) de la convention n° 157 établissent l'assistance fournie aux personnes protégées, « dans leurs relations avec /les/ autorités, institutions et juridictions, en particulier pour faciliter leur admission au bénéfice des prestations et l'exercice éventuel de leurs droits de recours, ainsi que pour promouvoir l'amélioration de leur condition personnelle et familiale ».



Défis liés à la sécurité sociale et aux travailleurs migrants

- La migration peut améliorer la vie des travailleurs migrants et celle de leur famille et être bénéfique pour les pays d'accueil et d'origine. Toutefois, pour obtenir de tels résultats, il faut surmonter de nombreuses difficultés liées à la migration
- Les ressources financières limitées dont disposent les organismes de sécurité sociale exigent que les arguments financiers, économiques et politiques en faveur de la couverture soient établis et que les réponses des organismes de sécurité sociale soient efficaces et efficientes. Des techniques de gestion innovantes (utilisation des technologies de l'information et de la communication pour des approches personnalisées d'adhésion et de communication) et une meilleure coordination au sein et entre les juridictions nationales (par exemple, par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux) sont des conditions préalables
- Il y a un large éventail des travailleurs migrants allant des personnes vulnérables et faiblement rémunérées aux personnes ayant des revenus élevés et un haut niveau d'éducation. Pour leur offrir une sécurité sociale, il faut concevoir des politiques appropriées et déployer d'importants efforts organisationnels. La question des travailleurs migrants est souvent sensible et nécessite une communication efficace de la part des autorités publiques aux travailleurs et à la population
- Les approches conventionnelles de conception et d'offre de prestations de sécurité sociale pour les travailleurs salariés ne sont pas toujours adaptées aux travailleurs migrants. Il existe un certain nombre d'obstacles et de défis liés à l'élargissement de la couverture de sécurité sociale aux travailleurs migrants, mais il existe également des mesures pour les surmonter. Les barrières à la couverture sociale peuvent être légales (les travailleurs migrants sont exclus de la sécurité sociale) ou effectives (barrières pratiques, administratives et d'accès)

Quels sont les défis et les implications de l'élargissement de la sécurité sociale?

Alors que les pays d'accueil font face aux défis d'intégration des travailleurs migrants, les pays d'origine doivent trouver des solutions à l'exode des cerveaux et à la réintégration des travailleurs de retour au pays.

Les ralentissements économiques sont susceptibles de provoquer des pertes d'emplois dans les pays d'accueil et d'origine. Les travailleurs migrants qui rentrent au pays peuvent éprouver des difficultés supplémentaires dans leur recherche d'emploi en raison de la perte de contacts et d'information.

L'élargissement de la sécurité sociale doit être cohérent avec les objectifs politiques en matière d'intégration des travailleurs migrants.

Une population active plus hétérogène (diversité ethnique, religieuse et linguistique) rend la couverture de sécurité sociale plus complexe et le sentiment de solidarité plus difficile (« chauvinisme social », baisse du soutien à la redistribution).

Il y a un coût lié à la couverture des travailleurs migrants aux régimes de sécurité sociale (entièrement ou partiellement financé par les recettes fiscales), mais dans de nombreux cas, les travailleurs migrants cotisent davantage qu'ils ne reçoivent de prestations (par exemple, les taxes à la consommation).

Les coûts administratifs de la couverture des travailleurs migrants peuvent être plus élevés en raison des services sur mesure et des montants de cotisation relativement faibles.

L'opinion publique du pays d'accueil perçoit négativement la migration en cas de récession économique.

Les pressions à la baisse sur les salaires peuvent être considérées comme le remplacement des travailleurs locaux par une main-d'œuvre immigrée moins coûteuse. L'analyse économique classique et les études empiriques indiquent que les travailleurs immigrés exercent une pression à la baisse sur les salaires réels, mais l'effet net est faible et représente un transfert des travailleurs aux employeurs.

Les travailleurs migrants peuvent être perçus comme des profiteurs des régimes de sécurité sociale et le fait de leur offrir une protection sociale peut être considéré comme un encouragement à l'immigration illégale.

Quels sont les défis et les implications de l'élargissement de la sécurité sociale?

Les transferts envoyés aux membres de la famille restés dans le pays d'origine sont principalement utilisés pour les biens de consommation et l'éducation.

Il y a plusieurs débats sur la contribution effective des transferts de fonds au développement économique du pays d'origine.

Bien que ces transferts soient normalement exonérés de cotisations de sécurité sociale, ils sont néanmoins souvent soumis à d'autres taxes.

Les travailleurs autonomes ne peuvent pas compter sur le soutien de leur employeur pour surmonter les nombreux obstacles à l'adhésion aux régimes de sécurité sociale.

L'évaluation du salaire aux fins des cotisations et des prestations peut représenter un défi. Un salaire théorique (par exemple, la Chine) peut être utilisé pour favoriser la conformité et simplifier les procédures administratives.

Selon une directive de l'Union européenne datant de 1996, les travailleurs expatriés doivent se conformer au droit du travail du pays d'accueil, mais leurs employeurs versent des cotisations de sécurité sociale au pays d'origine. Cette situation a créé un « dumping social » en raison de la grande disparité des coûts entre les différents pays de l'UE. Des accords flexibles de sécurité sociale ne doivent pas conduire à une concurrence déloyale.

Difficulté d'appliquer les conditions des régimes existants aux travailleurs migrants. Par exemple, les prestations conditionnelles aux ressources sont difficiles à gérer.

Raisons d'offrir les régimes de sécurité sociale aux travailleurs

Besoin accru de protection	<p>Les travailleurs migrants sont souvent séparés de leur famille, dans un environnement nouveau et étranger (manque d'information et de contacts).</p> <p>Les travailleuses migrantes sont davantage exposées à la discrimination, à l'exploitation et aux abus que leurs homologues masculins.</p>
Support à l'immigration	<p>Les régimes de sécurité sociale attirent les migrants et assurent leur productivité.</p>
Cohésion sociale	<p>Le traitement équitable et juste de tous les travailleurs prévient la marginalisation et réduit les inégalités ainsi que les conflits et les tensions sociales.</p>
Développement économique	<p>Assurance d'une sécurité de revenu (par exemple, couverture des maladies de courte durée, prestations temporaires de chômage). Accès aux assurances, aux véhicules d'épargne et à d'autres services.</p>
Équité et soutien public	<p>L'exonération des cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs migrants peut être considérée comme injuste pour la population générale.</p>
Économies d'échelle	<p>Une administration plus rentable et plus résistante aux chocs.</p>
Mobilité des employés	<p>L'inclusion des travailleurs migrants dans le système de sécurité sociale équilibre l'offre et la demande de travailleurs (niveau national) et soutient le développement de la zone de libre-échange (niveau international).</p>
Réduction de l'exploitation des travailleurs	<p>La couverture de sécurité sociale fournit des services de soutien aux groupes vulnérables (travailleurs domestiques, travailleurs de l'économie informelle, jeunes, travailleurs migrants temporaires et travailleurs migrants en situation irrégulière).</p>
Formalisation du marché du travail	<p>Plus de recettes fiscales et plus de travailleurs couverts par les réglementations en matière de sécurité et de santé au travail, mais tous les emplois ne peuvent pas être formalisés.</p>
Accès à l'assurance et aux services financiers	<p>Il y a des restrictions liées au manque de connaissance, à la barrière de la langue ou au désintérêt des institutions financières pour les travailleurs migrants.</p>
Questions juridiques et réputationnelles	<p>La couverture médiatique internationale d'événements culturels ou sportifs peut mettre de l'avant les conditions de vie et de travail et la couverture des travailleurs migrants.</p> <p>Menace de poursuites des multinationales devant les tribunaux.</p>

Comment améliorer la protection des travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles?

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

- Collecte et analyse efficaces des données sur les travailleurs migrants (avec ou sans papiers) afin de mieux évaluer les secteurs d'activités, le sexe et les catégories de travailleurs concernés
- Les cadres politiques et juridiques applicables aux travailleurs migrants devraient être révisés afin d'assurer aux travailleurs migrants une protection équivalente contre les lésions professionnelles à celle dont jouissent les travailleurs locaux
- Les prestations contre les lésions professionnelles des travailleurs migrants doivent être intégrées aux cadres politiques et juridiques pertinents par le biais d'un examen approfondi de ceux-ci. Tous les ministères et organismes publics compétents dans des domaines aussi divers que la santé, la justice, les finances, l'immigration, l'éducation et le travail doivent être impliqués dans cet exercice.
- Dissociation entre le statut du travailleur (local ou migrant) et le droit à l'assurance contre les lésions professionnelles afin que les droits fondamentaux à la protection et à l'indemnisation soient assurés à tous les travailleurs migrants

Comment améliorer la protection des travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles?

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

- Veiller à ce que les cadres politique et juridique de la protection des travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles se traduisent par des actions et des pratiques courantes au niveau local, respectées par toutes les parties prenantes, notamment les employeurs, les travailleurs, les agents d'immigration, les fonctionnaires des ambassades, du ministère du Travail et du ministère de la Santé, etc.
- Les autorités devraient avoir recours à divers outils pédagogiques pour simplifier la description du régime et le rendre aussi accessible que possible aux travailleurs et aux employeurs de différents horizons
- Des consultations tripartites efficaces
 - La protection contre les lésions professionnelles est une question qui affecte directement les intérêts des partenaires sociaux et qui ne peut être traitée efficacement sans leur support. Les autorités sont encouragées à faire appel ou à mettre en place des processus participatifs tripartites afin de déterminer l'avancement de la mise en œuvre de l'élargissement du régime, d'élaborer un plan de travail et d'effectuer les suivis nécessaires.

Comment améliorer la protection des travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles?

DES CONSIDÉRATIONS SPÉCIFIQUES :

- Pour élargir la couverture au régime d'assurance contre les lésions professionnelles, il est possible de :
 - Assurer l'accès universel
 - Assouplir les conditions d'adhésion (réduction de la période de service minimale)
 - Passer d'un système basé sur la nationalité à un système basé sur la résidence
 - Assouplir les règles en matière de résidence
 - Rompre le lien entre le statut d'immigration et l'éligibilité aux prestations
- Répondre efficacement aux besoins prioritaires des travailleurs migrants. Plus particulièrement, procéder à une révision du cadre politique afin de s'assurer que les soins médicaux requis soient fournis aux travailleurs migrants blessés dans le cadre de leur travail aussi longtemps que requis, indépendamment de la fin de leur contrat de travail ou de l'expiration de leur permis de travail. Pour ce faire, les autorités devraient garantir aux travailleurs migrants des services de santé dans les établissements publics afin d'éviter, entre autres, que les travailleurs migrants, quel que soit leur statut, soient dissuadés de rechercher les soins médicaux nécessaires.



Élargissement de la couverture de la sécurité sociale.

Études du cas – Thaïlande et Sri Lanka

Thaïlande - Aider les migrants à officialiser leur statut et à adhérer aux régimes de sécurité sociale

Le ministère du Travail et l'Office de la sécurité sociale veillent à l'application de la loi sur la sécurité sociale :

- En définissant des politiques et des directives claires pour encourager l'adhésion
- En diffusant des renseignements pertinents auprès des employeurs, des travailleurs migrants et des organismes concernés pour améliorer la compréhension du régime
- En imposant des sanctions aux employeurs qui n'enregistrent pas leurs employés

Sri Lanka - Travailler avec les autres parties prenantes et les représentants des travailleurs

En mai 2009, des accords bilatéraux ont été signés entre trois syndicats sri-lankais et leurs homologues du Royaume de Bahreïn, de Jordanie et du Koweït. Ces accords suivent une approche fondée sur les droits et, par le biais de l'action syndicale, visent à accorder aux travailleurs migrants sri-lankais un ensemble de droits du travail reconnus au niveau international.

Étude de cas - Malaisie

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, la protection des travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles est passé du champ d'application du régime d'indemnisation des travailleurs étrangers (ordonnance de 2005) au régime applicable aux travailleurs nationaux (ESSA). Un certain nombre d'avis ont été publiés afin d'assurer une transition s'étendant jusqu'au 31 décembre 2019. À l'exception d'exclusions spécifiques mentionnées dans sa première annexe, le régime ESSA ne fait aucune différence entre les travailleurs nationaux et migrants en ce qui concerne leur couverture et leur droit aux prestations en cas de lésions professionnelles
- Les travailleurs occasionnels et domestiques sont exclus

Étude de cas - Malaisie

- En cas de lésions professionnelles couvertes par le régime ESSA, les travailleurs migrants ont droit à des paiements périodiques pour invalidité temporaire et invalidité permanente, à des soins médicaux et à une assistance constante pour les personnes invalides. Les personnes à charge d'un travailleur migrant assuré qui décède à la suite d'un accident du travail ont droit à des paiements périodiques pour perte de soutien financier et à une allocation pour couvrir les frais funéraires.
- L'Organisation de la sécurité sociale (SOCSO) peut faire construire et entretenir des hôpitaux ou d'autres établissements offrant des services médicaux et chirurgicaux qu'elle juge utiles pour les assurés.
- Elle peut aussi conclure des accords avec tout gouvernement, autorité locale, personne, particulier ou individu en ce qui concerne l'offre de services médicaux et de soins aux assurés, dans toute région, et le financement de ses coûts.
- SOCSO peut également collaborer avec les institutions existantes pour améliorer la santé, la sécurité au travail, le bien-être, la réadaptation et le retour au travail des assurés victimes d'accidents du travail.

Comment améliorer la protection des travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles?

DES CONSIDÉRATIONS SPÉCIFIQUES :

- La langue est souvent un obstacle majeur à la compréhension des travailleurs de leurs droits et leurs obligations. Il en est de même pour l'allègement et la simplification des procédures administratives.
- Des sessions de sensibilisation, d'initiation et de formation devraient être organisées à l'intention des employeurs et des travailleurs, dans une langue qu'ils comprennent, afin de s'assurer qu'ils comprennent l'étendue de leurs droits et de leurs obligations, incluant les critères d'éligibilité et la notion même d'indemnisation en cas de lésion professionnelle. Une attention particulière devrait être portée aux petites et moyennes entreprises et aux micro-entreprises, notamment dans les zones géographiques les plus reculées, qui peuvent avoir besoin d'une assistance supplémentaire pour remplir leurs obligations.

Comment améliorer la protection des travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles?

CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

- L'efficacité et la mise en œuvre du régime dépendent de mesures de conformité et d'application rigoureuses, notamment en termes d'inspection du travail, avec une attention particulière pour les petites et moyennes entreprises. En effet, la santé et la sécurité sur les lieux de travail sont essentielles à la pérennité du régime.
- Les autorités doivent assurer la pérennité et la bonne gouvernance du régime à long terme. Elles doivent procéder à des évaluations actuarielles régulières afin d'évaluer le financement des prestations en cas de lésions professionnelles.

Comment améliorer la protection des travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles?

CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Arrangement spécial avec les pays d'origine
 - Les accords et les autres documents pertinents (contrats d'engagement types, procédures opérationnelles permanentes, etc.) doivent être transparents, respecter les normes internationales du travail et préciser - dans un langage compréhensible par les travailleurs migrants - le processus et les conditions à remplir pour avoir droit aux indemnités en cas de lésions professionnelles
 - Les autorités pourraient utiliser des cadres consensuels régionaux pour sensibiliser les pays, comme la Déclaration de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants (2007) et le Consensus de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants (2018)
 - Des dispositions doivent être adoptées afin d'optimiser et de faciliter le recrutement, l'embauche et les autres procédures connexes ainsi que de réduire les coûts pour les employeurs et leurs travailleurs
 - Des dispositions spéciales doivent permettre de faire face à la barrière de la langue en assurant un accès à des documents et des renseignements pertinents dans une langue comprise par les travailleurs migrants



EXEMPLES



Étude de cas : Canada

Travailleurs migrants temporaires au Canada - Accident du travail

Les travailleurs migrants sont des personnes dont la résidence permanente n'est pas au Canada, mais qui sont amenées au Canada par un employeur canadien afin de travailler durant une période définie et temporaire et qui répondent à la définition de travailleur en vertu de la législation sur les lésions professionnelles de la juridiction dans laquelle ils travaillent.

Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers du Canada offre un exemple de bonne pratique :

- Les travailleurs migrants ont des droits aux régimes de sécurité sociale similaires à ceux des travailleurs canadiens (y compris pour les soins de santé et les allocations familiales)
- Le gouvernement fait participer les employeurs à la conception et à la mise en œuvre du programme, et donne aux organismes d'administration un pouvoir discrétionnaire dans l'application des règles
- La loi canadienne traite le statut de non-citoyen comme une question relevant de la législation anti-discrimination, accordant aux migrants le même statut qu'aux autres groupes expressément protégés

Source : Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC)

Étude de cas : Italie

Traditionnellement, l'Italie a été un utilisateur important de la main-d'œuvre parmi les travailleurs migrants saisonniers, généralement dans le secteur agricole. Depuis 1998, un certain nombre de lois ont été adoptées pour protéger ces travailleurs. Une distinction est faite entre les travailleurs migrants permanents et temporaires, mais ces derniers ont néanmoins accès aux soins de santé, aux allocations familiales et aux congés de maladie.

Tous les travailleurs étrangers assurés en tant que salariés ou indépendants sont assurés auprès de l'INAIL contre les dommages physiques et économiques résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Depuis 2000, cette assurance a été élargie aux personnes employées dans le secteur des soins (aides familiales et soignants). Selon le principe du paiement automatique des prestations, les travailleurs assurés ont droit aux prestations de l'INAIL même si l'employeur ne les a pas correctement assurés ou n'a pas payé les primes d'assurance (la compagnie d'assurance poursuivra l'employeur pour les cotisations non payées et le coût de l'assurance).



[Pour en savoir plus, cliquez ici](#)

Les travailleurs migrants doivent-ils être couverts par des régimes généraux ou des régimes spécifiques?

Trois possibilités peuvent être envisagées en ce qui concerne la couverture des travailleurs migrants :

1. Inclusion dans le régime de sécurité sociale du pays d'accueil

- Cela nécessite généralement des mesures administratives d'accompagnement et des critères différents (par exemple, une période d'attente minimale pour que le régime du pays d'origine continue d'assurer les travailleurs migrants à court terme)
- Avantages : cohérence et équité entre les travailleurs effectuant les mêmes tâches
- Inconvénients : fragmentation des droits liés au service et plus d'administration pour les pays d'accueil

2. Un régime distinct pour tous les travailleurs migrants

- Lorsque les pays d'accueil excluent les travailleurs migrants, le pays d'origine peut mettre en place un régime volontaire dédié aux seuls travailleurs migrants (par exemple, le Salvador)

3. Inclusion dans le régime de sécurité sociale du pays d'origine

- Pour une période limitée, rester dans le régime du pays d'origine peut être avantageux (continuité du service, niveaux de prestations liés aux besoins de la famille et de l'individu et moins d'administration)
- Normalement, les accords bilatéraux et multilatéraux fixent les conditions et les règlements dans ces circonstances

Comment assurer la transférabilité des prestations?

- Les travailleurs migrants peuvent accumuler des droits au régime de sécurité sociale du pays d'accueil
- Les travailleurs migrants victimes de lésions professionnelles rentrent souvent dans leur pays d'origine pour trois raisons :
 - Soutien de leur famille
 - Statut migratoire
 - Risque de ne pas pouvoir bénéficier de soins médicaux ou de services de réadaptation adéquats
- Ces droits peuvent ne pas être transférables en l'absence d'accord bilatéral ou multilatéral
- Deux approches peuvent être envisagées en ce qui concerne les prestations au régime d'assurance contre les lésions professionnelles
 - Les accords bilatéraux ou multilatéraux qui peuvent assurer la transférabilité de la prestation en cours de paiement et des autres droits tels que le remboursement des soins médicaux et des services de réadaptation
 - L'harmonisation entre les régimes de sécurité sociale qui reconnaissent la période d'invalidité de travail

Comment assurer la transférabilité des prestations?

- Le défi est dû à la fois à des problèmes de continuité des prestations et à des questions administratives
- Même lorsqu'ils ont légalement droit à des prestations, de nombreux travailleurs migrants ne bénéficient pas des prestations de retraite accumulées lorsqu'ils quittent le pays d'accueil pour les raisons suivantes :
 - Le manque d'information ou l'incompréhension quant à leur admissibilité
 - L'impossibilité pour l'administration de la sécurité sociale de les retrouver
- Dans de nombreux pays, l'administration de la sécurité sociale dispose d'un service dédié au suivi des bénéficiaires qui ont quitté le pays (par exemple, en Suède et en Suisse)

Étude de cas : Union européenne

La libre circulation des travailleurs est l'une des quatre libertés fondamentales de l'Union européenne. Il existe un certain nombre d'instruments législatifs relatifs à la sécurité sociale et des dispositions complémentaires qui protègent les travailleurs migrants selon trois principes fondamentaux :

- *La non-discrimination entre les ressortissants des états membres de l'UE et ceux des autres pays*
- *La garantie de la transférabilité des prestations de sécurité sociale entre les états membres*
- *Le cumul des périodes de couverture dans le but de déterminer l'admissibilité aux prestations*

Le principe de base est que les employés sont couverts par le régime de sécurité sociale du pays où ils travaillent. Toutefois, pendant une période maximale de 24 mois, ils peuvent rester dans le régime de sécurité sociale du pays d'origine. L'agrégation des services pour le calcul des prestations favorise la mobilité. Pour les régimes complémentaires de retraite, le traitement fiscal doit être cohérent et il ne doit pas y avoir de discrimination fondée sur la nationalité. L'UE a également encouragé et soutenu les efforts visant à créer des régimes de retraite paneuropéens.

¹ Direction générale des politiques internes, département politique A : politique économique et scientifique, emploi et affaires sociales,



Quels sont les principaux obstacles à l'élargissement de la couverture des régimes de sécurité sociale?

Eurasie

La Déclaration de Bakou de 2005, signée par 22 membres de l'AISS et 14 de l'*International Association of Pension and Social Funds*, reconnaît la nécessité d'une plus grande coordination et d'un échange de données entre les institutions de sécurité sociale, d'accords bilatéraux et multilatéraux et des principes d'accumulation pour la détermination des droits aux prestations.

Un guide définit sept principes relatifs à l'offre de prestations de sécurité sociale adéquates aux migrants :

1. Universalité
2. Égalité
3. Accessibilité
4. Transférabilité
5. Exhaustivité
6. Crédibilité
7. Pérennité

Quelles sont les principales pratiques et difficultés concernant les accords bilatéraux et multilatéraux?

- **Le cas de l'Ukraine :**

- En 2012, des accords bilatéraux de sécurité sociale ont été conclus avec la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, le Portugal, la Slovaquie et l'Espagne, couvrant la majorité des branches de la sécurité sociale :
 - Retraite
 - Prestations d'invalidité et de survivant
 - Soins médicaux
 - Maladie de courte durée et maternité
 - Lésions professionnelles
- Les accords avec l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et le Portugal couvrent également l'assurance chômage

Quelles sont les principales pratiques et difficultés concernant les accords bilatéraux et multilatéraux?

- Parmi les obstacles à la mise en œuvre des accords multilatéraux et bilatéraux, on trouve :
 - Les ressources humaines chargées de la mise en œuvre et de l'administration de l'accord peuvent être insuffisantes ou ne pas détenir les compétences nécessaires (par exemple, connaissances linguistiques ou juridiques)
 - Les prestations d'invalidité impliquent différentes définitions concernant les conditions médicales et l'interprétation de l'invalidité partielle
 - L'accès aux renseignements pertinents implique une collaboration entre différents organismes dans le pays d'origine et à l'étranger
 - Un nombre significativement plus élevé d'immigrants que d'émigrants a un impact financier et administratif asymétrique sur les institutions de sécurité sociale
 - Différences dans la structure et les niveaux des prestations (par exemple, système de fonds de prévoyance dans un pays et système d'assurance sociale à prestations définies dans un autre) qui rendent très difficile la conception d'un accord multilatéral neutre en termes de coûts
- Un facteur clé de succès dans le fonctionnement des accords internationaux est un échange de données efficace et fiable entre les organisations participantes (voir les  [Lignes directrices de l'AISS : Recouvrement des cotisations et conformité](#))

Quelles sont les implications financières des accords ?

- La transférabilité des prestations entraînera des subventions croisées d'un régime de sécurité sociale à un autre ou entre les participants au régime de sécurité sociale de chacun des pays concernés
- L'ampleur de ces transferts inter-régimes dépend de :
 - La nature de la structure des prestations
 - Les règles concernant la transférabilité
 - Le flux de travailleurs migrants entre les pays
- Les différentes méthodes de financement des régimes d'assurance contre les lésions professionnelles peuvent impliquer des subventions croisées entre des employeurs présentant des niveaux de risque différents
- Si la valeur des droits aux prestations d'un travailleur migrant lorsqu'il quitte le régime de sécurité sociale du pays d'accueil est supérieure à la valeur des cotisations de l'employeur et de l'employé versées pendant la période d'accumulation, le transfert aurait des implications pour le financement des prestations des autres membres du régime
- La gestion des accords bilatéraux ou multilatéraux entraîne des coûts financiers et administratifs pour les régimes de sécurité sociale



LA CLÉ DU SUCCÈS D'UN RÉGIME D'ASSURANCE CONTRE LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ITCILO E-CAMPUS / CONNAISSANCE EN LIGNE

- POP UP diapos



International Labour Organization



International Training Centre



Quelles sont les implications financières des accords ?

Par exemple, en ce qui concerne la condition de résidence,  l'article 4, paragraphe 1, du C118 stipule que l' « *égalité de traitement doit être assurée sans condition de résidence. Toutefois, elle peut être subordonnée à une condition de résidence, en ce qui concerne les prestations d'une branche de sécurité sociale déterminée, à l'égard des ressortissants de tout Membre dont la législation subordonne l'octroi des prestations de la même branche à une condition de résidence sur son territoire.* »

 L'article 68, paragraphe 2, de la C102 prévoit certaines réciprocités par voie d'accords internationaux: « *Dans les systèmes de sécurité sociale contributive dont la protection s'applique aux salariés, les personnes protégées qui sont des nationaux d'un autre Membre qui a accepté les obligations découlant de la Partie correspondante de la convention doivent avoir, à l'égard de ladite Partie, les mêmes droits que les nationaux du Membre intéressé. Toutefois, l'application du présent paragraphe peut être subordonnée à l'existence d'un accord bilatéral ou multilatéral prévoyant une réciprocité.* »

Au contraire,  l'article 27 du C121 suivant s'approche plutôt du C19: « *Tout Membre doit assurer, sur son territoire, aux non-nationaux l'égalité de traitement avec ses propres ressortissants, en ce qui concerne les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles.* »

On peut ajouter que conformément à  l'article 10(1) du C118 que « *Les dispositions de la présente convention sont applicables aux réfugiés et aux apatrides sans condition de réciprocité.* »



Comprendre la protection de l'ILS pour les travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles

 [La partie III du C157 \(articles 6-8\)](#) prévoit l'obligation de s'efforcer de participer à des régimes de maintien des droits qui totalisent les périodes d'assurance, d'emploi, d'activité professionnelle ou de résidence accomplies sous la législation de différents membres aux fins de l'acquisition, du maintien ou du recouvrement des droits et du calcul des prestations. Évidemment, dans les pays où il n'existe pas de période de référence pour le droit à l'assurance maladie complémentaire, il n'est pas nécessaire d'additionner les périodes d'assurance ou d'emploi. Toutefois, les conventions  [C118](#) et  [C157](#) n'établissent pas de conditions relatives à l'absence de période de référence, de sorte que dans certains cas, le maintien des droits peut être pertinent.



Défis

Les pays d'accueil doivent composer avec l'intégration de travailleurs migrants alors que les pays d'origine doivent composer avec la fuite des cerveaux et la réinsertion des travailleurs migrants qui rentrent au pays.

Les récessions économiques créent des pertes d'emploi autant dans les pays d'accueil que les pays d'origine. Les travailleurs migrants qui rentrent chez eux peuvent avoir plus de difficulté à trouver un emploi suite à la perte de leurs contacts locaux.

L'élargissement de la couverture de sécurité sociale doit être cohérente avec les objectifs plus larges de la politique par rapport aux travailleurs migrants.

La couverture de sécurité sociale est plus complexe étant donné la population active plus hétérogène (ethnie, religion et diversité linguistique) et le sentiment de solidarité est plus difficile à atteindre (chauvinisme par rapport à l'aide sociale, peu de support pour une redistribution des richesses).

Les envois de fonds vers les membres de la famille sont généralement utilisés pour consommation usuelle ou les frais de scolarité.

Il y a débat à savoir si les envois de fonds contribuent activement au développement du pays.

Les envois de fonds sont normalement exemptés des cotisations de sécurité sociale, mais sont souvent sujets à d'autres taxes.

Les travailleurs autonomes ne peuvent compter sur l'appui de l'employeur pour contrer les nombreuses barrières à la couverture de sécurité sociale.

La détermination du salaire aux fins des cotisations et prestations est un défi important. Le salaire notionnel (e.g. en Chine) peut être utilisé pour accroître la conformité et simplifier les procédures administratives.

Il y a un coût à couvrir les travailleurs migrants dans un programme de sécurité sociale (pleinement ou partiellement financé par l'impôt), mais dans plusieurs cas, les travailleurs migrants payent plus qu'ils ne reçoivent (par exemple, taxes sur la consommation).

Les coûts administratifs pour couvrir les travailleurs migrants peuvent être plus élevés dû à des services sur mesure et des faibles montants de cotisations.

Lors de récession économique, la perception de l'immigration par l'opinion publique dans les pays d'accueil est plutôt négative.

La pression à la baisse sur les salaires peut être perçue comme une façon de remplacer des travailleurs domestiques par de la main d'oeuvre étrangère meilleure marché. L'analyse économique classique et des études empiriques démontrent que les travailleurs migrants augmentent la pression à la baisse sur les salaires réels, mais l'effet net peut être faible et représente plutôt un transfert des travailleurs vers les employeurs.

Les travailleurs migrants peuvent être perçus comme profitant de la couverture de sécurité sociale. Le fait de fournir de la protection sociale peut être perçue comme une façon d'encourager la présence d'immigrants illégaux.

Selon une directive de l'UE datée de 1996, les travailleurs postés à l'étranger doivent se conformer à la loi du travail dans le pays d'accueil, alors que leurs employeurs doivent cotiser au régime de sécurité sociale du pays d'origine. Cette directive a causé du "dumping social" étant donné la disparité importante des coûts entre les pays de l'UE. Les options disponibles et des arrangements de sécurité sociale flexibles ne devraient pas mener à de la concurrence déloyale.

Il est difficile d'appliquer les conditions existantes des régimes aux travailleurs migrants. Par exemple, des prestations sous conditions de ressources sont difficiles à administrer.



Comment améliorer la protection des travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles?

- L'élargissement de la couverture sociale implique une augmentation à trois niveaux :
 - Le nombre de personnes couvertes par les programmes de sécurité sociale existants
 - L'éventail des prestations fournies
 - Le niveau des prestations
- Les travailleurs migrants du secteur informel sont susceptibles d'être exclus de la couverture sociale tandis que ceux du secteur formel peuvent l'être en raison d'une législation restrictive
- Certains pays couvrent les travailleurs migrants, mais offrent des prestations moins élevées
- Les prestations en cas d'accident du travail et de risque à court terme (par exemple, les prestations en espèces en cas de décès et les prestations de maladie) peuvent être plus faciles à étendre, puisque leur éligibilité dépend généralement du statut contributif actuel. Les prestations à plus long terme (par exemple, les prestations de retraite ou les bonis à la cessation d'emploi) sont plus difficiles à étendre puisque les conditions de cotisation sont plus difficiles à remplir.



Comment améliorer la protection des travailleurs migrants en cas de lésions professionnelles?

Nouvelle-Zélande : régime de travailleurs saisonniers avec les États insulaires du Pacifique voisins pour répondre à la demande de travailleurs peu qualifiés dans l'horticulture et protéger leurs droits. Ce programme est suivi par un groupe consultatif composé de représentants des gouvernements concernés, des partenaires sociaux et des organisations de migrants.

Plusieurs États membres de l'UE : mesures visant à simplifier les procédures d'enregistrement des travailleurs migrants, telles que l'utilisation de chèques-service pour les prestataires de services domestiques.



Étude de cas : Canada



[1/5]

Profil :

- Chaque année, plus de 150 000 travailleurs étrangers entrent au Canada pour y travailler temporairement
- Un permis de travail leur permet d'occuper un emploi précis pendant une période déterminée
- Une fois le travail terminé, quelle qu'en soit la raison, le travailleur doit rentrer dans son pays
- On estime que plus de 200 000 personnes travaillent illégalement au Canada à tout moment

Processus :

- Les employeurs demandent un avis relatif au marché du travail (émis par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, indiquant que l'embauche d'un travailleur étranger aura un effet positif ou neutre sur le marché du travail canadien)
- Les travailleurs demandent un permis de travail

Programmes :

- Programme des travailleurs saisonniers agricoles des Antilles, du Commonwealth et du Mexique
- Un programme général pour les travailleurs agricoles saisonniers, en particulier les ouvriers agricoles et les cueilleurs de fruits
- Mouvement domestique philippin
- Programme provincial de candidats
- Programme des travailleurs qualifiés
- Programme des travailleurs à grande incidence
- Programmes des candidats des provinces/territoires



Étude de cas : Canada

Accords :

- Accord de libre-échange nord-américain
- Accord de libre-échange Canada-Chili
- Accord général sur le commerce des services

Règles d'emploi pour les travailleurs migrants :

- Ne peuvent pas travailler au Canada sans permis de travail
- Peuvent travailler tant que le permis de travail est valide
- Peuvent seulement occuper l'emploi pour lequel le permis de travail a été émis
- Ne peuvent pas rester dans le pays une fois que leur emploi prend fin (quelle que soit la raison)
- Ne peuvent pas changer d'emploi sans obtenir un nouveau permis de travail et sans que le nouvel employeur ait rempli un AMT avant l'expiration du permis de travail actuel
- Peuvent subvenir à leurs besoins au Canada sans l'aide d'un programme social



Étude de cas : Canada

Principes directeurs :

- Fournir aux travailleurs migrants le maximum de services possible en vertu des dispositions d'admissibilité de chaque juridiction avant qu'ils ne quittent le Canada. Il y aura des cas où le permis de travail est expiré, mais où le travailleur demeure au Canada pour être traité jusqu'à un niveau raisonnable de rétablissement.
- Fournir des prestations justes et raisonnables (comme pour les canadiens blessés au travail)
- Fournir des services de traduction
- Fournir des évaluations normalisées et des services cliniques accélérés (comme pour tout autre travailleur blessé)
- Fournir aux travailleurs et aux employeurs des renseignements sur la couverture, les réclamations, les risques, l'évaluation et la prévention
- Fournir aux personnes à charge admissibles des travailleurs décédés des suites d'un accident du travail les documents et les prestations appropriés (comme pour les autres travailleurs blessés)
- Cibler la stratégie de communication pour les secteurs / employeurs qui embauchent des travailleurs migrants



Étude de cas : Canada

Meilleure pratique de communication avec les travailleurs migrants temporaires (liste élaborée par l'ACATC) :

- Traduction multilingue des informations sur la santé, la sécurité, les droits et les obligations
- Disponibilité immédiate de services de traduction
- Ligne d'assistance téléphonique multilingue gratuite également accessible depuis le pays d'origine
- Contenu multilingue sur les sites internet
- Marketing social ciblé
- Sensibilisation des communautés de travailleurs et des employeurs (et secteurs) qui embauchent des travailleurs migrants
- Liens et partenariats avec des groupes représentatifs
- Utilisation de pictogrammes et de vidéos sans narration
- Application des principes du langage clair
- Utilisation d'images multiraciales dans la conception du matériel



Étude de cas : Canada

Enjeux / défis :

- La présence de travailleurs migrants continue d'augmenter au Canada
- Le nombre estimé de travailleurs étrangers sans papiers continue d'augmenter
- Les lois actuelles sur l'immigration exigent qu'un travailleur étranger temporaire quitte le pays dès que l'emploi pour lequel il a été embauché prend fin ou qu'il est incapable de continuer à travailler, y compris en cas d'arrêt de travail dû à un accident du travail
- En raison des lois sur l'expulsion, les travailleurs étrangers temporaires peuvent ne pas avoir les mêmes droits que les autres travailleurs canadiens (par exemple, la formation, la planification du retour au travail) en vertu de la législation actuelle de la CAT
- Il est difficile de gérer la qualité et la disponibilité des soins de santé à l'extérieur du Canada
- Les différences culturelles et linguistiques compliquent la gestion des réclamations à l'extérieur du pays
- Il est difficile de verser à l'extérieur du Canada des prestations continues pour perte de salaire ou décès
- Des études montrent que les travailleurs étrangers temporaires ont tendance à ne pas déclarer les accidents, à ne pas chercher à obtenir des soins médicaux et à ne pas soulever les problèmes de sécurité sur le lieu de travail
- Les travailleurs étrangers temporaires occupent parfois des emplois peu rémunérés, dangereux et dont le travail est exigeant physiquement